

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

SOCIETE PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-

Siège social : 2, rue de Turquie 1001 Tunis

La Société Placements de Tunisie -SICAF- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2004. Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, la Société FINOR sur les résultats provisoires.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
ACTIFS		<u>2004</u>	<u>2003</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations corporelles		44 000	44 000
Moins : amortissements		(28 233)	(19 433)
		<u>15 767</u>	<u>24 567</u>
Immobilisations financières	3	1 989 345	1 989 345
Total des actifs immobilisés		<u>2 005 112</u>	<u>2 013 912</u>
Total des actifs non courants		<u>2 005 112</u>	<u>2 013 912</u>
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		12 880 037	12 965 320
Moins : provisions		(1 761 562)	(1 991 525)
	4	<u>11 118 475</u>	<u>10 973 795</u>
Autres actifs courants	5	440 391	462 781
Liquidités et équivalents de liquidités	6	333	5 069
Total des actifs courants		<u>11 559 199</u>	<u>11 441 645</u>
Total des actifs		<u>13 564 311</u>	<u>13 455 557</u>

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>2004</u>	<u>2003</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 081 234	1 729 100
Autres fonds propres		30 000	30 000
Résultats reportés		260 075	25 093

Placements de tunisie -SICAF- (Suite)

<u>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>12 371 309</u>	<u>11 784 193</u>
Résultat net de l'exercice		<u>1 160 309</u>	<u>1 642 671</u>
<u>Total capitaux propres avant affectation</u>	7	<u>13 531 618</u>	<u>13 426 864</u>
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	8	32 693	28 693
<u>Total des passifs courants</u>		<u>32 693</u>	<u>28 693</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>32 693</u>	<u>28 693</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>13 564 311</u>	<u>13 455 557</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2004</u>	<u>2003</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	740 397	848 351
Produits nets sur cessions de titres	10	282 004	756 248
Revenus des obligations et bons	11	8 385	103 397
Autres revenus d'exploitation		571	514
Reprise sur provisions	4	376 314 **	255 138
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>1 407 671</u>	<u>1 963 648</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Charges nettes sur cessions de titres		-	14 751
Autres charges d'exploitation	12	48 895	86 056
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	155 151	163 602
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>204 046</u>	<u>264 409</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>1 203 625</u>	<u>1 699 239</u>
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		<u>1 203 625</u>	<u>1 699 239</u>
Impôt sur les sociétés	14	(43 316)	(56 568)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		<u>1 160 309</u>	<u>1 642 671</u>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>1 160 309</u>	<u>1 642 671</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2004</u>	<u>2003</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	15	3 527 997	4 287 474
Dividendes et intérêts encaissés	16	721 760	538 575
Jetons et tantièmes encaissés		571	514
Retrait sur compte à terme		-	1 634 000
Autres encaissements		26 719	-
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		<u>4 277 047</u>	<u>6 460 563</u>
Décaissements pour achats de titres	15	2 946 265	5 928 467

**Figurant au 31 Décembre 2003 en déduction des charges d'exploitation.

Placements de Tunisie -SICAF- (Suite) -

Placement en compte à terme	4	220 000	-
Impôt sur les sociétés payés	14	17 420	-
Distributions de dividendes	17	1 055 528	499 987
Autres décaissements		42 570	39 487
Total des décaissements d'exploitation		4 281 783	6 467 941
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		(4 736)	(7 378)
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	(115)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE(AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT		-	(115)
Variation de trésorerie		(4 736)	(7 493)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		5 069	12 562
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		333	5 069

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004**Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D :18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Placements de Tunisie -SICAF- (Suite) -

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable
• Air liquide	12.102	10,212	123.589
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,665	169
<u>Total</u>			<u>1.989.345</u>

Placements de Tunisie -SICAF- (Suite)-

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D 11.118.475, contre D : 10.973.795 en 2003. Il se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ICF	266	55,308	14.712
• STB	49.507	21,872	1.082.816
• BIAT	15.463	45,567	704.609
• BIAT NS	3.093	16,000	49.489
• UBCI	16.760	28,344	475.050
• BS	28.880	15,299	441.829
• UIB	3.846	18,832	72.427
• UIB NS	1.980	10,001	19.801
• BH	1.670	11,507	19.217
• Tunisie lait	3.651	24,082	87.923
• Monoprix	47.915	32,367	1.550.858
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV- CROISSANCE	5.371	102,342	549.679
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Tunisie Hôtelière	2.016	148,125	298.619
• SEHOT Abou Malek	28.205	12,925	364.556
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629
• Golf résidence	2.000	100,000	200.000
• Sté de Promotion et de Financement Touristique "CARTHAGO"	18.000	154,400	2.779.200
• Sté Touristique et Thermale Kroumirie	1.600	100,000	160.000
• Sté MBG	4.400	120,500	530.200
• Sté Technique d'emballage en carton - TEC	51.250	10,439	535.000
• Sté des oasis Maritimes OAMARIT	6.203	15,433	95.732
• Sté les Grands Ateliers du Nord "GAN"	44.000	12,400	545.600
• Sté hôtelière El Kantaoui	2.800	112,051	313.743
• Sté Générale Alimentaire JOUDA	7.838	10,632	83.334
• CIL	559	19,000	10.621
• Sté Bel Tourisme	58.668	13,176	773.009
<u>Sous total</u>			<u>11.880.037</u>
• Compte à terme			1.000.000
<u>Total brut</u>			<u>12.880.037</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(1.761.562)
<u>Total net</u>			<u>11.118.475</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2003</u>		<u>10.973.795</u>
<u>Achats</u>		<u>2.940.710</u>
♦ BIAT NS	49.489	
♦ UIB NS	19.801	
♦ SICAV - Rendement	1.993.597	
♦ SICAV - Croissance	21.480	
♦ Société Alimentaire JOUDA	83.334	
♦ Société Bel Tourisme	773.009	
<u>Ventes</u>		<u>(3.270.959)</u>
♦ S.E.H.O.T Abou Malek	104.046	
♦ Golf Résidence	40.000	
♦ Société Tourisme Mouradi	100.000	
♦ Société Résidence Club Kantaoui	50.000	
♦ Société Hôtelière El kantaoui	313.743	
♦ Société MBG	168.700	
♦ Société Maritimes	47.873	

Placements de Tunisie -SICAF- (Suite)-

◆ GAN	173.600
◆ Société Manufacture de Tôle Fine et d'emballage	239.400
◆ SICAV - Rendement	1.993.597
◆ Kroumirie	40.000

Plus -value latente sur titres SICAV-Croissance 24.966

Compte à terme 220.000

◆ Placement	1.000.000
◆ Retrait	(780.000)

Reprises sur provision 229.963

◆ Dotations	(146.351)
◆ Reprises	376.314

Solde au 31/12/2004 11.118.475

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Solde au 31/12/03</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	<u>Solde au 31/12/04</u>
I- ICF	5.383	889	-	6.272
II- STB	742.654	37.229	-	779.883
III- CIL	3.838	-	(3.049)	789
IV- BIAT	425.255	-	(17.365)	407.890
V- UBCI	179.568	-	(54.165)	125.403
VI- BS	155.657	71.103	-	226.760
VII- UIB	23.782	4.312	-	28.094
VIII- BH	5.423	-	(1.578)	3.845
IX- Tunisie lait	37.397	32.818	-	70.215
X- Monoprix	353.679	-	(299.973)	53.706
XI- SITEX	47.169	-	(184)	46.985
XII- SACEM	1.720	-	-	1.720
XIII- Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
Total	<u>1.991.525</u>	<u>146.351</u>	<u>(376.314)</u>	<u>1.761.562</u>

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 440.391, contre D : 462.781 à l'issue de l'exercice 2003 et se détaille comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
◆ Etat, excédent d'impôt à reporter	8.343	31.829
◆ Produits à recevoir (A)	431.644	403.796
◆ Compte d'attente	272	272
◆ Effets à recevoir	-	26.719
◆ Charges constatées d'avance	132	165
<u>Total</u>	<u>440.391</u>	<u>462.781</u>

(A) : Les produits à recevoir englobent exclusivement les dividendes à encaisser, sur titres COTUSAL.

Placements de Tunisie -SICAF- (Suite)-

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2004 un solde de D : 333, contre D : 5.069 en 2003. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2004	2003
•Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
•Réserve légale	(B)	471.014	388.880
•Prime d'émission		340.000	340.000
•Réserves à régime spécial	(C)	30.000	30.000
•Autres réserves		1.270.220	1.000.220
•Résultats reportés		260.075	25.093
Total		12.371.309	11.784.193
Résultat net de l'exercice	(1)	1.160.309	1.642.671
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	13.531.618	13.426.864
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,160	1,643

(A) Au 31 Décembre 2004, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) La réserve à régime spécial se compose des plus-values de cessions des actions réalisées par la société en exonération d'impôt et bloquées pendant une période de cinq ans à partir de la date de clôture du bilan de l'année au cours de laquelle la cession est réalisée.

(Article 48-VII quinquies (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS)
Le solde de ce compte correspond à l'affectation de 1999.

(D) Voir tableau de mouvement ci-joint :

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2002</u>	10 000 000	366 529	340 000	230 000	800 220	100 413	447 031	12 284 193
Affectations approuvées par l'AGO du 18 Mars 2003		22 351		(200 000)	200 000	424 680	(447 031)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2002						(500 000)		(500 000)
Bénéfice net de l'exercice 2003							1 642 671	1 642 671
<u>Solde au 31 Décembre 2003</u>	10 000 000	388 880	340 000	30 000	1 000 220	25 093	1 642 671	13 426 864
Affectations approuvées par l'AGO du 11 Mars 2004		82 134			270 000	1 290 537	(1 642 671)	
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2003						(1 055 555)		(1 055 555)
Bénéfice net de l'exercice 2004							1 160 309	1 160 309
<u>Solde au 31 Décembre 2004</u>	10 000 000	471 014	340 000	30 000	1 270 220	260 075	1 160 309	13 531 618

Placements de Tunisie -SICAF- (Suite)-

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 32.693, contre D : 28.693 en 2003 et se détaillent comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
•Etat, retenues à la source	327	150
•Etat, TCL à payer	1.119	309
•Produits constatés d'avance	3.236	-
•Actionnaires, dividendes à payer	20.493	20.466
•Charges à payer	7.518	7.768
<u>Total</u>	<u>32.693</u>	<u>28.693</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2004 à D : 740.397, contre D : 848.351 en 2003.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividendes par action	Dividendes
• COTUSAL 13.924	31,000	431.644	
• MONOPRIX	47.915	1,800	86.247
• AIR LIQUIDE	11.002	6,750	74.264
• SICOAC 15.630	3,000	46.890	
• TEC	51.250	0,500	25.625
• SICAV CROISSANCE	5.149	4,183	21.538
• BIAT	15.463	1,200	18.556
• STB	49.507	0,350	17.328
• UBCI	11.732	1,100	12.905
• SICAV RENDEMENT	735	4,214	3.097
• BH	1.670	0,500	835
• ICF	266	3,000	798
• CIL	559	1,200	670
<u>Total</u>			<u>740.397</u>

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus-values réalisées sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2004

Les plus-values s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 282.004, contre D : 756.248 à l'issue de l'exercice précédent.

Ils se détaillent, par titre comme suit :

Titres	Plus-values réalisées
•Société d'exploitation Hôtelière et Touristique ABOU MALEK	57.601
• Hôtelière El kantaoui	53.192
•Société de tourisme Mouradi Mahdia	43.781
•Société Club Kantaoui	22.107
•Golf Résidence	20.428
•MBG	15.380

Placements de Tunisie -SICAF- (Suite)-

•SICAV Rendement	13.888
•MTF	12.753
•GAN	10.486
•Société des Oasis Maritimes OAMARIT	5.050
•Kroumirie	2.372

Sous total 257.038

•Plus values latente sur titres SICAV - Croissance 24.966

Total 282.004

Note 11 : REVENUS DES OBLIGATIONS ET DES BONS

Les revenus des obligations et des bons s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 8.385, contre D : 103.397 à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
•Revenus des obligations BT	-	310
•Revenus du compte à terme	8.385	103.087
<u>Total</u>	<u>8.385</u>	<u>103.397</u>

Note 12: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2004 à D : 48.895, contre D : 86.056 en 2003.

Il se détaille comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
•Services extérieurs, marché financier	9.177	9.575
- CMF	300	
- STICODEVAM	5.973	
- BVMT	2.904	
•Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	20.268	18.933
•Publicité, publications, relations publiques	2.259	2.280
•Services bancaires et assimilés	283	2.671
•Frais pour opérations sur titres	5.555	45.679
•Impôts & taxes	2.013	3.898
•Autres charges	9.340	3.020
<u>Total</u>	<u>48.895</u>	<u>86.056</u>

Note 13 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 155.151, contre D : 163.602 en 2003 et se détaillent comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
•Dotations aux amortissements	8.800	8.800
•Dotations aux provisions (cf.note 4)	146.351	154.802
<u>Total</u>	<u>155.151</u>	<u>163.602</u>

Placements de Tunisie -SICAF- (Suite)-

Note 14 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève à D : 43.316, contre D : 56.568 en 2003. Il est déterminé comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>1.203.625</u>	<u>1.699.239</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Provisions pour dépréciation des titres	146.351	154.802
- Moins values latente sur titres SICAV - Croissance	-	13.416
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(740.397)	(848.351)
- Reprise sur provision pour titres	(312.613)	(255.138)
- Plus value sur cessions de titres côtés non imposables	-	(533.077)
- Plus values latente sur titres SICAV - Croissance	(24.966)	-
<u>Bénéfice fiscal avant provision</u>	<u>272.000</u>	<u>230.891</u>
- Déduction provisions pour titres (limite de 30% x 272.000) (Loi 99-92 art 5)	(81.600)	(69.267)
<u>Bénéfice fiscal après provision</u>	<u>190.400</u>	<u>161.624</u>
- Réinvestissement exonéré (35%)	(66.640)	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>123.760</u>	<u>161.624</u>
<u>Impôt sur les sociétés</u>	<u>43.316</u>	<u>56.568</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(31.829)	(65.317)
- Acomptes provisionnels payés	(17.420)	-
- Retenues à la source	(2.410)	(23.080)
<u>IS à payer (à reporter)</u>	<u>(8.343)</u>	<u>(31.829)</u>

Note 15 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		3.270.959
- Placements courants	3.270.959	
• Plus value sur cession		<u>257.038</u>
<u>Encaissements</u>		<u>3.527.997</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		2.940.710
-Placements courants	2.940.710	
• Frais sur achat de titres		<u>5.555</u>
Décaissements		2.946.265

Placements de Tunisie -SICAF- (Suite)-

Note 16 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

Revenus des titres – droit de propriété	740.397
Revenus des obligations et bons	8.385
Produits, constatés d'avance	3.236
Retenue à la source sur intérêts	(2.410)
Produit à recevoir	(27.848)
<u>Encaissements</u>	<u>721.760</u>

Note 17 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Affectation AGO du 11 Mars 2004 en dividendes	1.055.555
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2003	20.466
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2004	(20.493)
<u>Décaissements</u>	<u>1.055.528</u>

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004

- 1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 08 mars 2002 et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers provisoires de la Société « Placements de Tunisie » pour la période allant du premier Janvier au 31 Décembre 2004.
- 2-** Nous avons effectué cet examen limité selon les normes généralement admises en la matière et notamment celle relative aux missions d'examen limité.
 Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
 Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.
- 3-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2004 font apparaître un total du bilan de D : 13.564.311 et un bénéfice net de D : 1.160.309.
- 4-** Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers provisoires de la société "Placements de Tunisie" arrêtés au 31 Décembre 2004, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 25 Janvier 2005

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL